



Bulletin Municipal • Juin 2025

Navarrenx



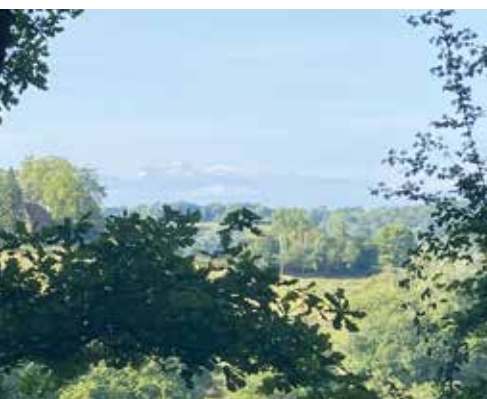
commune de la



Communauté de Communes
du **Béarn des Gaves**
terre de partage



DOSSIER :
Le
patrimoine
communal





Le mot de l'équipe municipale

Henri Cazalets,

Responsable de la commission aménagement

La notion de patrimoine est bien connue de tous, au sens où elle représente l'ensemble des biens transmis par ses parents.

Dans le cas d'une collectivité au sens large, qu'il s'agisse d'une collectivité territoriale ou d'un Etat, on peut l'entendre comme une propriété reçue de ses prédécesseurs, résultat d'une longue histoire et d'investissements passés, qui sera transmise à ses successeurs.

A l'échelle de notre commune, le patrimoine englobe le **patrimoine bâti** (écoles, hôtel de ville, remparts, église...) mais aussi du **foncier**, du **patrimoine naturel** (forêt) ou encore des **réseaux** dont certains peuvent être mis en concession tout en demeurant la propriété de la commune (distribution d'électricité par exemple) ou encore la **voirie**...

Une partie seulement de ce patrimoine historique est également protégée au titre des monuments historiques, statut permettant la conservation, la restauration et la mise en valeur, d'un immeuble ou un objet mobilier.

On voit donc que ce mot recouvre des champs très larges des compétences, qui incombent parfois à des collectivités différentes. Ce patrimoine est un **bien commun qui doit bénéficier à tous**. Il présente une réelle opportunité pour le dynamisme de la ville, il contribue à la dynamique du territoire par les services accueillis, au foisonnement de la vie associative et à l'attractivité touristique du village.

Le tour d'horizon que nous vous proposons dans les pages suivantes, incomplet puisqu'il ne s'intéresse pas à certains pans de la propriété communale comme les réseaux, donne un aperçu de la richesse patrimoniale de la commune, des opportunités pour la vie locale... mais aussi de l'impact sur le budget de la collectivité au travers des investissements consentis (et parfois des emprunts nécessaires) ou des frais d'entretien généraux.

La gestion de ce patrimoine s'inscrit donc sur la durée et doit être adaptée d'une part à la capacité de la commune à y faire face, d'autre part aux multiples services rendus par ce patrimoine. Faute de travaux adaptés et par manque de moyens par exemple, des logements ne sont pas restaurés, privant la commune des ressources nécessaires.

Nous rappellerons les grands travaux engagés depuis 2000, les travaux qui pourraient être nécessaires à court ou moyen terme ainsi que les cessions et acquisitions. Vous constaterez que le patrimoine de la commune est **en constante régression** depuis de nombreuses années (voir page 9).

Pour ce qui est des données financières (montant global du projet, part des subventions ou reste à charge pour la commune, montant de la vente ou de l'acquisition), elles ont été extraites de la section d'investissement de la comptabilité publique (c'est-à-dire en euro courant), sans tenir compte de l'effet de l'inflation (50% environ depuis 2000, 30% environ depuis 2010).

La vie associative accueillie à Navarrenx contribue à la vitalité du territoire qui profite à tout le secteur, mais nous pouvons désormais établir que, du seul point de vue du patrimoine, Navarrenx n'est pas en capacité d'en assumer seule la charge. Rien que du point de vue du patrimoine bâti, c'est un engagement quotidien que de maintenir la dynamique associative, et rien ne dit que cela sera possible sur le long terme.

Enfin, au-delà du thème retenu pour ce dossier, l'équipe municipale vous propose de faire le point sur plusieurs sujets en cours ou à venir (l'aménagement de la place du foirail, le passage du centre-ville en Zone 30, le déploiement d'équipements de propreté en centre-ville - type abri bac, colonne à verre - ou encore le recensement).

Nous vous invitons le lundi 22 septembre pour une réunion d'information 18h30-20h

Page précédente, de haut en bas et de gauche à droite : la toiture de l'auvent situé sur la terrasse de la Porte Saint Antoine-vue d'en bas, ambiance forestière en forêt communale, « la Grange » impasse Delongueil, les remparts de Navarrenx, intérieur de la cour de la maison Darralde côté logement, vue sur les Pyrénées depuis Navarrenx, l'école maternelle, l'ancien foyer de pelote derrière le gymnase.

Les monuments historiques

La protection au titre des monuments historiques

Afin d'en assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur, un immeuble ou un objet mobilier peuvent être protégés au titre des monuments historiques.

C'est une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité, d'authenticité et d'intégrité des biens sont notamment prises en compte.

Il existe **deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : l'inscription et le classement**. L'inscription constitue le premier niveau de protection, et le classement le niveau le plus élevé.

Sont susceptibles d'être protégés les immeubles ou parties d'immeubles, bâtis ou non bâtis (jardins, grottes, parcs, vestiges archéologiques et terrains renfermant de tels vestiges) et les objets mobiliers (meubles par nature ou immeubles par destination, comme les orgues).

Les patrimoines traditionnels (églises et châteaux pour ce qui concerne les immeubles, œuvres d'art et mobilier ancien pour ce qui concerne les objets mobiliers) demeurent très largement majoritaires dans l'ensemble des monuments historiques, et continuent de former la majorité des biens protégés chaque année.

Les sites classés ou inscrits



Les sites classés (en noir) et inscrits (en violet) sur la commune de Navarrenx, extrait de la BD monuments historiques.

L'atlas des patrimoines¹, qui recense l'ensemble des monuments inscrits ou classés du territoire français, nous indique que :

- Les remparts, la porte Saint Antoine, les glacis (étendue au pied des remparts) formant l'unité du monument historique ainsi

que l'église Saint Germain et la Poudrière sont des **édifices publics classés**.

- Un bien privé rue Saint Germain est également classé pour ses fenêtres à meneaux.
- Le seul monument **inscrit et non classé** de la commune est l'ancien Arsenal.

Cet inventaire peut paraître surprenant, car certains monuments seraient pour certains légitimes à faire l'objet d'une protection : église de Bérérenx, pont de Navarrenx, voire classement pour l'Arsenal. Les raisons qui poussent au non-classement peuvent être nombreuses, mais souvent liées au nombre d'aménagements dont ont pu faire l'objet des biens anciens.

Les remparts et glacis

Remparts et glacis sont les monuments historiques les plus imposants et pour lesquels les enjeux financiers sont colossaux. On reviendra page suivante sur la porte Saint Antoine qui abrite également d'autres activités.

L'entretien, voire la restauration des remparts, fait souvent l'objet de discussions de comités. Il paraît évident que cela devrait être une priorité d'investissement de la commune, pour conserver son attractivité touristique et sa renommée.

Si les travaux de réhabilitation engagés depuis 2000 sur les remparts se sont élevés à 1 400 000€, subventionnés à 66%, la suite du programme, uniquement sur **la partie prioritaire (la moitié nord) a été évaluée à 2 900 000 euros²**.

Malheureusement, les subventions accordées par la DRAC n'excèdent pas 40% et la demande de subvention déposée au Loto du patrimoine en 2023 n'a pas abouti. Faisons un calcul simpliste : chaque tranche de 5 % du coût des travaux correspond à 145 000€. Même en assurant un taux de subventions (publiques et privées) à un très haut niveau (supérieur à 90 %), il faudra rester consolider la capacité d'autofinancement de la commune avant d'envisager un tel chantier...ou alors détériorer significativement son endettement.

Les bâtiments historiques ayant valeur d'usage

Deux bâtiments historiques sont à ce jour utilisés à vocation touristique ou en soutien à l'activité artistique/artisanale.

La poudrière

Situé à l'intérieur de l'enceinte fortifiée cette ancienne poudrière est classée dans le même ensemble que l'enceinte fortifiée (au même titre que les glacis ou la porte Saint Antoine). Ce n'est donc pas le monument en tant que tel qui fait l'objet du classement mais en tant que partie d'un ensemble.

1 - Base de donnée gérée par le Ministère de la Culture (<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>).

2 - Etude conduite en 2017 par le cabinet d'architecte Lavigne actualisée en 2023.

Construite en 1580, elle abrite désormais une exposition rappelant son fonctionnement, sa fonction et son importance au sein d'une cité fortifiée de l'époque renaissance. Le bâtiment a été rouvert au public après restauration, et l'exposition permanente qu'il abrite est en accès libre.

La porte Saint- Antoine

Située à un des angles de la place des Casernes la porte Saint Antoine comporte deux locaux au rez-de-chaussée ouverts en visite libre durant la période estivale. L'aménagement scénique de ces salles a été réalisé par l'association « La Compagnie des Echarpes Blanches ».

Les trois locaux situés au premier étage (escalier gauche, escalier droit) et sur la terrasse ont longtemps été destinés à accueillir des artistes souhaitant combiner atelier et lieu d'exposition.

Actuellement un seul local est occupé (escalier droit). La location des deux autres locaux, dont le local donnant sur la terrasse qui offre un cadre spectaculaire, pourrait s'envisager pendant la période estivale uniquement.

En effet des travaux sur la couverture ont été entrepris en 2024 afin de remédier à des infiltrations en toiture mais des travaux plus importants soient nécessaires dans un avenir proche.



La porte Saint Antoine, un bâtiment historique pour lequel la dégradation de la toiture compromet sa vocation de soutien à l'art ou l'artisanat.

Etat des lieux du patrimoine bâti

La commune de Navarrenx est propriétaire de plusieurs édifices qu'il est globalement possible de distinguer en fonction de leur usage principal actuel.

Les établissements publics

L'hôtel de ville : un bâtiment polyvalent

L'hôtel de ville est probablement le bâtiment le mieux identifié, par force, puisque toute personne ayant eu recours à l'administration communale a pu s'y rendre. Construite au milieu du XIX^e siècle, la mairie a subi plusieurs transformations ou changements d'usage.

Les derniers travaux d'ampleur ont été menés en 2017 pour la mise en conformité au regard des règles de sécurité inhérentes aux ERP (établissements recevant du public) afin de maintenir la capacité d'accueil à l'étage. D'un montant supérieur à 200 000€, ces travaux n'ont pas concerné la structure mais principalement la protection contre l'incendie, afin de conserver le statut d'ERP catégorie 3. Ce sont des investissements conséquents, pour un objectif que la population ne partageait pas nécessairement.

Plus récemment (2022/2023) des travaux de rénovation énergétique (isolation des combles, remplacement d'une majorité des fenêtres par du double vitrage et installation des pompes à chaleur en lieu et place des convecteurs électriques antérieurs), ont été engagés pour 40 000€ - et déjà largement amortis suite à l'augmentation du prix de l'énergie.

Le bâtiment offre une surface au sol de plus de 700 m², et surface à l'étage de l'ordre de 160 m², pour le personnel commu-

nal, le CCAS/SAAD³ et les élus. Rapporté à la surface totale, on voit que ce sont les salles « libres », la bibliothèque et la halle qui occupent principalement ce bâtiment. Ces derniers sont fréquemment utilisés pour les besoins des associations (répétition, chorale, projection, spectacles, réunions), des services aux usagers (accueil du médiateur, de l'assistante sociale), pour les besoins du marché hebdomadaire ou d'événements ponctuels.

La mairie est donc bien plus qu'un ensemble de bureaux ou le siège administratif de la commune !

Deux églises

L'église Saint Germain est le seul lieu de culte de la commune utilisé à ce jour. La mairie est propriétaire du bâtiment, et le diocèse en est occupant à titre gratuit.

La relation est donc du même ordre qu'entre un propriétaire et un locataire de local à usage d'habitation, sans loyer. Ce n'est pas la mairie qui définit les activités que le bâtiment accueille, c'est la paroisse. Les coûts d'investissement structurels sont à la charge de la mairie, et les coûts d'entretien, comme les fluides, sont à la charge de la paroisse.

3 - Le Centre Communal d'Action Sociale, qui porte notamment le Service d'Aide A Domicile, intervenant sur l'ancien canton de Navarrenx.

Des travaux de mise en conformité des installations électriques, notamment contre la foudre, vont conduire à l'installation de compteurs différentiels afin de clarifier les charges respectives, une partie de l'alimentation électrique étant encore fournie par la mairie.

Il n'existe pas de lieu de culte pour d'autres religions, et il n'y a plus d'offices religieux à la chapelle de Bérérenx.



L'église et le cimetière de Bérérenx sur la route de Jasses

Deux sites pour le cycle primaire

Si les collèges sont gérés par les Départements et les lycées par les Régions, les écoles élémentaires et maternelles formant le cycle primaire sont à la charge des mairies (ou des groupements de communes pour les RPI).

L'école primaire de Navarrenx a la particularité d'être implantée sur deux sites différents, ce qui représente une contrainte supplémentaire en termes d'entretien et de ressources humaines... et une chance pour nos jeunes enfants qui bénéficient d'un cadre favorable !

L'école élémentaire date de la deuxième moitié du XIX^e siècle, et dispose de 4 salles (trois salles de classe et une salle d'activité), d'une cantine et d'une salle de garderie/lecture.

L'école maternelle est plus récente, construite au début des années 1970 abrite deux salles de classe et une salle de sieste.

Environ 80 enfants sont scolarisés dans l'école élémentaire, et 40 à la maternelle, ces effectifs étant fluctuants d'une année à l'autre.

Tous les travaux d'entretien courant, les investissements sur les bâtiments, les salaires des agents d'entretien et assistantes maternelles sont à la charge de la commune. Entre 2000 et 2020, des travaux ont été menés à hauteur de 210 000€ dans les écoles⁴ avec un autofinancement de 138 000€.

Plus récemment les écoles ont fait l'objet de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique (isolation des combles, changement de chaudière, modification de vitrages) et de mise en conformité sur l'assainissement, mais aucun investissement structurel n'a eu lieu durant le mandat. Un aménagement sans frais notable a par ailleurs permis de créer une cantine à l'école élémentaire, et le réaménagement de la cour de l'élémentaire est programmée pour l'été 2025.

Des locaux annexes sur le site des écoles

Trois locaux annexes rattachés aux écoles sont également utilisés à des fins diverses.

Le gîte de l'école élémentaire a été mis en gérance en 2024. Exploité par la mairie jusqu'alors, il avait fait l'objet de travaux pour une mise en conformité en 2010/2011 pour un montant de 82 000€ (autofinancement 47 000€)⁵ et pour l'accessibilité (programme de mise en accessibilité en 2018) pour 22 000€.

De l'autre côté de l'école élémentaire, le bâtiment comporte un local alloué à la pétanque (au rez-de-chaussée) ainsi qu'un appartement - principalement à l'étage - en attente de rénovation.

L'ancien logement de fonction de l'école maternelle constitue un appartement indépendant. Inutilisé jusqu'en 2020, puis loué pour le temps des missions des jeunes en services civiques, il a été mis en location longue durée en 2023.

4 - Opérations 120 (2000/2001 - Couverture, gros œuvre et peinture à l'élémentaire), 143 (2009 - Menuiseries et peinture école élémentaire), 156 (2011 - Sanitaire, électricité, isolation école élémentaire), 157 (2012 - travaux réparation peinture école maternelle).

5 - Opération 151.

Deux bâtiments annexes se trouvent de part et d'autre de l'école élémentaire. Celui de droite est connu comme étant « le gîte de l'école ».



Les locaux à usage d'habitation

Deux bâtiments sont consacrés principalement ou exclusivement à un usage d'habitation

La maison Rella

Située sur la place d'Armes face à la mairie, la « maison Rella », du nom de la famille qui en a fait don à la commune, comporte trois appartements de 50 m² environ, loués en continu, depuis plus de 25 ans.

L'isolation des combles a été réalisée en 2023 pour un coût nul. L'appartement du 1^{er} étage a été refait en 2025 par les services techniques.

Elle ne nécessite pas d'investissements à court terme.

L'Arsenal

Construction dont la destination historique était d'héberger les militaires, l'Arsenal abrite un musée et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée ainsi que six appartements et un gîte sur les deux étages, ce dernier ayant été mis en gérance en 2024.

Le gîte de l'Arsenal a fait l'objet de travaux pour 83 000€⁶ entre 2002 et 2004 (autofinancement 44 000€).

La consolidation des piliers de l'Arsenal a été conduite en 2019 pour un montant de 305 000€ qui avait conduit à un emprunt de 199 600€.

Depuis le début du mandat, **trois des six appartements ont pu être remis sur le marché locatif** grâce à des travaux de rénovation importants entrepris en régie (par les agents du service technique), ce qui a permis d'apporter des recettes supplémentaires dans le budget annuel.

A ce jour un des appartements reste sans occupant. Il accueille très ponctuellement des expositions.

Ainsi six appartements sur sept sont loués à ce jour et **un projet global de rénovation est envisagé**, incluant la réfection de la toiture, le réaménagement du local vide en appartements, et la rénovation énergétique de l'ensemble.

Envisagé en 2025, ce projet sera probablement différé à 2026, le temps de voir aboutir les recherches de financement auprès des partenaires potentiels.

En effet plusieurs demandes de subvention ont été effectuées, mais les exigences de la Direction Régionale des Affaires Culturelles complexifient le montage financier du projet... sans y apporter la moindre contribution compensatoire sous forme de subvention.

6 - Opération 124 (hors frais liés au presbytère – peinture, menuiserie, plâtrerie).



En centre-ville, la maison Rella (au premier plan) et l'Arsenal (au second plan) sont des propriétés de la commune à usage d'habitation.

Les bâtiments destinés aux associations

En complément du cas isolé du local Pétanque évoqué ci-dessus (cf page 5), plusieurs biens immobiliers ne sont destinés qu'aux associations.

La maison Darralde

Cette habitation, qui porte le nom de son donateur, le docteur Darralde décédé en 1860, est divisée en trois grands pôles :

- L'ancien presbytère ;
- Des locaux associatifs ;
- Six appartements en gestion de l'Office 64 de l'Habitat.

La surface de plancher est supérieure à 1000 m², et **la vétusté du bâti laisse augurer des investissements conséquents pour le maintien de l'intégrité du bien (toiture), sans parler des besoins de rénovation**, malgré des travaux ayant reçu la participation de la commune à hauteur de 45 000€ entre 2000 et 2010.

Un travail a récemment été engagé avec l'Office 64 pour la reconfiguration de l'ancien presbytère en appartements. Compte-tenu de l'ampleur des coûts de rénovation à consentir et la capacité de retour sur investissement, l'Office 64 a signifié à la commune son intention de ne pas poursuivre ce projet d'aménagement.

Une convention de gestion existe sur la partie associations/appartements et prévoit un partage des coûts à parts quasiment égales entre l'Office 64 et la commune. La convention prévoit que la surface allouée à la mairie dans le bâtiment est égale à presque 500 m² quand les besoins réels pour des locaux associatifs pourraient être satisfaits par une superficie bien plus réduite.

Cela signifierait que, pour répondre au besoin de mise à disposition de ces locaux aux associations (comité des fêtes, Vivre Avec, Loisirs des Remparts, accueil des pèlerins, CHAR, CODDA...), en plus de la prise en charge des fluides et énergies, la commune pourrait être mise à contribution à des niveaux encore mal connus pour des travaux d'investissements.

La salle de danse ou « grange »

Exception faite d'un local de 15 m² en rez-de-chaussée loué à un artisan, ce bâtiment de plus de 300 m² de surface de plancher est exclusivement réservé aux loisirs. Si les travaux antérieurs à 2000 ne sont pas connus, on sait que ce bâtiment a fait l'objet de 68 000€ de travaux en 2000 avec 65% de subventions à hauteur de 65%.

De nombreux intervenants et associations l'utilisent pour leurs activités. Le travail fin mené depuis plusieurs années a permis de chiffrer les seuls frais de chauffage, supérieurs à 2000 euros par an, qui sont dus à un système inefficace et difficile à réguler.

Le foyer foot /rugby



Une entrée côté foot, une autre côté rugby, le club-house a été pensé dans une logique de modularité.

Construit par la CCCN juste avant la création de la CCBG, il a ensuite été transféré à la commune qui en est propriétaire. A partir de 2018 et jusqu'en 2036, la commune rembourse à la CCBG la moitié d'une dette théorique évaluée à 283 550€, soit une annuité de 7 089€.

Le foyer destiné principalement à ces deux clubs sportifs a été pensé avec une logique de modularité et mutualisation, et donne pleinement satisfaction. Des associations tierces ont aussi pu y avoir ponctuellement accès pour des événements. Son usage est encadré par une convention.

Il ne nécessite pas aujourd'hui d'entretien structurel compte-tenu de son état, mais fait l'objet d'un entretien courant. Les attributions de compensation reçues de la part de la CCBG, liées à ce transfert de compétence s'élèvent à 15 086€/an⁷.

7 - Le coût d'équipement des dépenses transférées intègre le coût de réalisation ou de renouvellement de l'équipement, les dépenses d'entretien et les charges financières.

Les anciens préfabriqués des clubs de pelote et basket

Actuellement désaffectés en raison de leur délabrement, leur accès en est interdit.

Une procédure assurantielle est en cours puisque la partie anciennement utilisée par le rugby a été rendue inutilisable suite à deux dommages successifs subis consécutivement à des chutes de branches.

Rendus inutilisables du fait de ces dégradations, ces locaux doivent à terme être démontés. La procédure en cours vise à faire valoir le droit de la commune d'être indemnisée à hauteur du coût des réparations.

Les autres propriétés

Pour compléter cette vue d'ensemble il est également nécessaire de mentionner le bâtiment occupé par les services techniques, les deux cimetières et plusieurs annexes.

Le bâtiment occupé par les services techniques

Le local des services techniques était situé depuis 2011 dans l'enceinte de la friche de l'Esplanade (derrière la station essence de Carrefour). L'achat et les travaux réalisés avaient représenté à l'époque 65 000€, sans subventions. Ce hangar de 400 m² a du être abandonné en 2023 pour permettre le lancement de la réhabilitation de la friche (compétence CCBG).

En contrepartie de la valeur estimée (20 000€), la CCBG a mis à disposition, selon les termes d'une convention qui la lie à la commune, des locaux d'une surface équivalente à l'ancienne coopérative agricole, 17 avenue de Mourenx. La mairie a investi dans l'aménagement de ce nouveau bâtiment, notamment par la construction d'un local pour les agents, la réalisation de racks, de rangements, la mise en place d'un tableau électrique alimentant les différents besoins au sein du local, et a acquis le terrain desservant l'arrière des locaux. Le souhait de la mairie est donc d'acquérir ce bâtiment dans lequel beaucoup d'énergie et de fonds ont été investis.

Les cimetières

Les cimetières (ancien et nouveau cimetière au niveau du rond-point de Mourenx mais également le cimetière du

quartier Bererenx) sont propriété de la commune, qui en a la gestion. Un investissement a été réalisé en 2024 pour aménager le cimetière du centre-bourg. L'accessibilité des personnes à mobilité réduite a été facilitée par l'enherbement de l'ensemble des allées principales, opération qui rend également plus aisé l'entretien suite au virage « Zéro phyto » imposé aux collectivités en 2017. Il est toujours utile de rappeler que les espaces inter-tombes doivent être entretenus par les concessionnaires riverains.

Un parc locatif en gestion par Office 64

Nous avons déjà évoqué le cas de plusieurs appartements de la maison Darralde, gérés par l'Office 64 (renvoi page 6). De la même manière les appartements d'habitation destinés aux gendarmes ainsi que le lotissement Darralde sont légale-

ment propriété de la commune, mais il est peu probable que les conventions passées avec les organismes qui en ont pris la gestion soient remises en cause.

Ils restent, dans les faits, hors des préoccupations municipales à l'heure actuelle.

Divers

Le patrimoine immobilier de la commune compte également du petit bâti : les lavoirs, local pesage du Foirail, les sanitaires au pied du pont de Navarrenx, les terrains de loisirs (pétanque, tennis, city-stade, parcs urbains), sans compter tous les espaces publics.

L'aménagement des places (place des casernes, place Darralde et place d'Armes) **a représenté 1 870 000 euros d'investissement sur 20 ans** (avec plus d'un million en financement propre).

Le foncier non bâti

La commune est également propriétaire de plusieurs hectares de **terres agricoles**, mises en fermage auprès d'un agriculteur de la commune. Le précédent mandat a vu ce pan du patrimoine se réduire notablement, après la vente de l'essentiel de ces terres cultivables.

La forêt constitue une richesse parfois mal évaluée. La commune est propriétaire de près de 170 ha de forêt, quasiment d'un bloc dans le secteur Nord-Est. On peut parler de richesse patrimoniale puisque certains espaces constituent un réservoir de biodiversité extrêmement intéressant que l'équipe municipale espère valoriser, entre autres par le biais de l'Atlas de la Biodiversité Communale en cours d'élaboration. C'est aussi une source de revenus, mais probablement surévaluée et mal appréhendée.



La forêt de Navarrenx, un patrimoine naturel à gérer sur le temps long, très long...

En effet, les ventes de bois peuvent être vues comme une bouffée d'oxygène budgétaire, mais la gestion de la forêt induit des coûts d'entretien et d'investissement qui ne sont pas négligeables, estimés à 15 000€ par an en moyenne.

Une analyse des données économiques (recettes de la vente de bois déduites des coûts des travaux conduits en forêts) a été réalisée, mais elle est insatisfaisante. D'une part

parce que la période considérée (à partir des années 2000) est sans relation avec le temps de production d'une forêt (à minima 50 ans pour les espèces à croissance rapide, jusqu'à 120-150 ans pour le chêne de pays) et d'autre part car il faudra pondérer par l'évolution du « stock sur pied », pour parler le langage économique.

Evolution du patrimoine

Le patrimoine de la commune de Navarrenx est en régression continue ces dernières années.

Depuis 2000 de nombreuses transactions⁸ ont amené à la vente de :

- La maison du Gave (au pied du pont) pour 45 000€ en 2002 ;
- Une maison rue Saint Antoine et une autre rue Saint Germain pour 100 000€ en 2003 ;
- Du camping beau rivage pour 235 000€ en 2004 ;
- Un appartement en centre-ville pour 18000€ en 2005 ;
- De l'EHPAD « Le Pré Saint Germain » pour 1 490 000€ en 2007 ;
- De l'ancien abattoir (au bout de l'allée de marronniers) pour 60 000€ en 2011 ;
- De l'ancienne gendarmerie route de Jasses en 2014 pour 73 000€ ;
- De divers terrains pour 210 000€ ;
- L'engagement de la vente de la maison à l'angle de la rue Saint Germain et de la place Carrérot qui s'est conclue pour 47 000 € en 2020 alors qu'elle avait été achetée presque le double.

Le gîte du Foirail a également été vendu pour 105 000€ en 2023, puisque des investissements étaient nécessaires pour lui conférer un nouvel usage.

En parallèle, la commune avait acquis :

- Les locaux des services techniques (derrière Carrefour) en 2011 pour 25 000€ ;
- La maison dite « Tuarou » en 2014 pour 84 000€ ;
- Un terrain proche de l'ancienne coopérative agricole pour 8 000€ en 2024 ;
- Le local commercial de l'Arsenal pour 17 000€ en 2025.



L'ancien gîte du foirail, alors utilisé deux à trois semaines par an pour accueillir des pèlerins, avait été mis en vente en 2021

Conclusion

On voit ainsi que des investissements conséquents ont été engagés dans ce patrimoine et que la cession d'une partie de ce patrimoine a permis pendant plusieurs années d'apporter des recettes non négligeables à la commune.

A l'heure actuelle, en dépit des recettes de fonctionnement de la commune (1,2 millions d'euros), la capacité d'autofinancement nette (le reste à vivre de la commune) moyenne sur ces dernières années est de 40 000€.

Navarrenx, avec moins de 1 100 habitants, est moins peuplée que les trois villages de Gurs, Sus et Castetnau-Camblong réunis. Pourtant une partie non négligeable de ce patrimoine est mis à disposition des associations qui bénéficient à tous les habitants de l'ancien canton de Navarrenx.

Ces quelques données laissent perplexe quant à la capacité de Navarrenx à supporter et entretenir cette richesse, qui peut devenir un fardeau quand les moyens ne sont pas réunis pour y faire face.

⁸ - Extraction de la base de la comptabilité, article 775.

17 413 habitants

Des services à la population

- **France Rénov'**
- **Crèches, Relais petite enfance, etc.**
- **Gestion des gaves**
- **Permanences de partenaires**
(Mission locale, assistantes sociales, etc.)
- **La Station & sa Halle, pôle d'animation économique**
- **Office de tourisme du Béarn des gaves**



Vice-président : **Patrice Lalanne**, maire de Lahontan

**Dix commissions
pour un projet de territoire**

Trois sites à votre service

Téléphone : 05 59 38 89 10

Une naissance

Le 7 août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) a modifié le nombre minimal d'habitants requis pour constituer une intercommunalité en le passant de 5 000 à 15 000. Toutes sous ce seuil, **les trois ex-communautés de communes du canton de Navarrenx, de Salies-de-Béarn et de Sauveterre-de-Béarn ne pouvaient donc plus demeurer isolées**. De leur fusion, le 1^{er} janvier 2017, est ainsi née la CCBG (communauté de communes du Béarn des gaves), qui a pour objet d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Aujourd'hui, la CCBG réunit **53 communes** et compte **17 400 habitants environ**.

Le Conseil communautaire : une représentation des élu(e)s du territoire

Le **Conseil communautaire** de la CCBG est composé de **74 délégué(e)s** incarnant l'intégralité du territoire. Tous les villages sont représentés. Seules quatre communes comptent plus d'un délégué, dont Navarrenx qui en a trois.

Suite au second tour des élections municipales de 2020, une première réunion du Conseil communautaire s'est tenue le 17 juillet de cette même année afin d'élire dans l'ordre protocolaire au sein de l'Assemblée le président et dix vice-président(e)s, qui constituent, pour six ans, le **Bureau exécutif** de la CCBG.

Une fois celui-ci réuni pour sa première séance, chacun de ses membres s'est alors vu confié, par le président, un ou plusieurs domaines de compétences de la CCBG, selon ses propres champs de prédilection.

Pour la bonne marche de la CCBG et coller au plus près de son actualité, le **Conseil communautaire se réunit tous les mois** (sauf en période estivale) de façon publique et généralement au foyer municipal de Guinarthe-Parenties, tandis que le Bureau se retrouve tous les 15 jours, en alternant les réunions dans les locaux de la CCBG (à Navarrenx, Salies-de-Béarn ou Sauveterre-de-Béarn).

La volonté des élus est bien de rester au plus près des administrés, en continuant à être présents partout sur le territoire, et non pas seulement concentrés au siège de la CCBG, situé à Salies.

Les compétences de la CCBG

Avec la loi NOTRe, toutes les communes de France ont été tenues de transférer une liste de compétences aux intercommunalités auxquelles elles appartiennent. Certaines étaient imposées (celles dites obligatoires), alors que d'autres (celles dites optionnelles et facultatives) ont été sélectionnées par l'Assemblée

communautaire, au sein de laquelle chaque commune du territoire est représentée.

Le choix des champs d'intervention incombant à l'intercommunalité a été motivé par un souci d'harmonisation et d'optimisation des services à proposer aux habitants du territoire. Depuis sa création, la CCBG s'est donc progressivement déterminée sur cette évolution afin d'établir la liste des compétences qu'elle exerce pleinement à ce jour, à savoir :

Des compétences obligatoires

(imposées par la loi) :

- Aménagement de l'espace.
- Développement économique.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- Collecte et traitement des déchets ménagers.
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Des compétences optionnelles

(choisies dans une liste fixée par l'État) :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- Politique du logement et du cadre de vie.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs.
- Acquisition, construction, aménagement, entretien et gestion des bâtiments dédiés aux structures d'enseignements artistiques inscrites dans le schéma départemental.
- Soutien aux associations.
- Action sociale : accueils de loisirs (en gestion directe ou associative), petite enfance (crèches et relais d'assistantes maternelles en gestion déléguée), soutien à l'emploi, promotion de la santé, de la prévention, des politiques de soin ou de l'accompagnement médico-social, avec la participation au CLS (contrat local de santé) « Lacq-Orthez - Béarn des gaves », et actions en faveur des personnes âgées, dépendantes ou handicapées.

Des compétences facultatives

(attribuées librement par délibération) :

- Sécurité incendie : contribution au financement du budget du Sdis 64 (service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques) pour le compte des communes membres de la CCBG.
- Développement touristique : gestion et mise en valeur du site du camp de Gurs, création, entretien et signalétique des chemins de randonnées dans le cadre du PLR (plan local de randonnées) pédestre, cycliste et équestre, ainsi que construction, aménagement et entretien d'équipements touristiques, dont les coins de pêche.
- Culture : enseignement musical (en gestion directe ou associative) et participation au schéma d'aménagement linguistique « Iniciativa » en faveur de la langue béarnaise.

- Développement du numérique : aménagement numérique du territoire et animation du réseau des espaces numériques.
- Communication : actions d'information, de publication et de communication concernant les activités de la Communauté de communes.

Des commissions thématiques

Chargées de recouvrir toute la palette des compétences dévolues à la CCBG, **dix commissions thématiques ont été instaurées en juillet 2020** (cf. page 10).



Le bâtiment navarrais d'accueil de la CCBG abrite les permanences France Service et France Rénov', ainsi que l'Espace numérique du Béarn des gaves et le service Environnement de la Collectivité.

Elles assurent le suivi des différentes missions de l'Intercommunalité, en totale continuité avec celles constituées pour la précédente mandature 2017-2020.

Dans leur champ d'attributions respectif et à la demande du Bureau ou du Conseil communautaire, elles œuvrent à l'élaboration de projets ensuite soumis à l'approbation de ces deux instances.

Constituées d'élus volontaires issus du Conseil communautaire, les commissions thématiques se réunissent en fonction de l'actualité des dossiers en cours qu'elles ont en charge et ce afin d'accomplir au mieux leurs différentes tâches.

Localement l'action de la CCBG c'est...

Les services et équipements de la CCBG sont parfois mal identifiés. Ainsi, parmi les nombreuses activités de proximité qu'elle exerce, sur le secteur de Navarrenx plus spécifiquement, la Communauté de communes, en lien avec ses compétences :

- assure l'entretien du dojo, des deux stades, de la piscine et de la salle des sports de Navarrenx, ainsi que celle d'Audaux (les terrains de tennis ne sont pas concernés, faute d'avoir une association relais utilisatrice locale) ;
- se charge de la collecte des déchets (bac à couvercle noir, bac à couvercle jaune et colonnes à verre), du fonctionnement de la déchetterie, du site à gravats et de la plateforme de déchets verts ;
- gère l'accueil de loisirs ;

- soutient financièrement la micro-crèche Ptits Pouss de Susmiou et la ludothèque Tip-Tap, ainsi que le RPE (relais petite enfance) et le LAEP (lieu d'accueil enfants-parents) portés par l'association Les P'tits Lutins ;
- a mis en place des services à destination des particuliers, comme l'Espace numérique, France services, France Rénov' et, depuis 2024, le transport à la demande « EN ABAN ! » ;
- soutient financièrement et met à disposition les locaux pour l'association Musiques et Danses (site de l'Espace Culture) ;
- participe au financement de l'office de tourisme du Béarn des gaves (375 000€ en 2025) ;
- réhabilite la friche industrielle (en cours de sécurisation, de dépollution et de définition du projet)
- participe au financement de trois syndicats de gestion des rivières, dont le SMGOAO (syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents) pour le secteur navarrais, qui assurent la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) moyennant la perception d'une taxe à hauteur de 322 000€ (dont 50 000€ pour le SMGOAO). À noter qu'elle s'élevait à 320 000€ en 2024 et à 460 000€ en 2023.

La Station, le pôle économique du Béarn des gaves basé à Sauverterre, rayonne également jusqu'à Navarrenx et ses alentours pour la création et le développement des entreprises du territoire.

Pour ce qui est des investissements communautaires, la CCBG a réalisé d'importants travaux à la piscine¹ de Navarrenx (pour 1,4 millions d'euros) et a engagé les travaux de rénovation des tribunes du stade navarrais de rugby (pour un prévisionnel de 1,4 millions d'euros également).

Un budget

En 2025, le **budget prévisionnel** de la CCBG s'élève à 3 209 990,93€ d'investissement et 9 533 850,86€ de fonctionnement.

Comme la loi l'exige, le budget consacré à la **gestion des déchets** est indépendant du budget général et se doit d'équilibrer les dépenses et les recettes, c'est-à-dire qu'il ne génère aucun bénéfice pour la Collectivité. En 2025, il s'élève à 635 121€ d'investissements pour un fonctionnement prévu de 2 650 605€.

Des collaborateurs/trices

La Communauté de communes compte actuellement **80 employés permanents** répartis dans huit services différents et placés sous les bons auspices de **Marie-Rose Basterreix**, sa directrice générale des services : tous œuvrent de concert pour offrir des prestations de qualité aux administrés du Béarn des gaves.

¹ - Cet été, exceptionnellement, la CCBG a hélas été contrainte de fermer l'accès de la piscine communautaire au public. Toutes les explications concernant les travaux nécessaires à sa réouverture sont sur le site Internet de la CCBG, et notamment la contrainte juridique, totalement indépendante de sa volonté, qui lui interdit d'intervenir pour l'heure : <https://urlz.fr/cQGt>.



Léo, une formation en alternance

En 2022, scolarisé dans un institut pour enfants en difficultés scolaires, Léo est amené à découvrir divers milieux professionnels. Lors d'un stage à la mairie de Navarrenx, il découvre le travail en espaces verts et décide de s'inscrire au CAP Paysagiste.

Du haut de ses 16 ans, il entame sa formation au CFA de Jurançon à raison d'une semaine par mois en cours et le reste du temps sur le terrain.

Léo nous explique la diversité de ce métier. Être Paysagiste c'est savoir concevoir (bâtiments extérieurs), créer (des massifs, balcons) et entretenir des espaces paysagers. Il rejoint l'équipe Espaces Verts, mettant en pratique la théorie apprise à l'école, n'hésitant pas à suivre des formations comme celle pour la conduite de tracteurs-tondeuse par exemple.

Polyvalent, il travaille dans tous les services prêtant main forte lors de rénovation d'appartements ou l'installation de structures pour les animations.

Au contact de la population, Léo s'épanouit dans son travail et trouve l'ambiance agréable dans son équipe. Sa fin de contrat approchant (31 juillet 2025), il pense peut-être rester jusqu'à la fin de l'été pour pallier une éventuelle surcharge de travail.

Nous lui souhaitons plein de réussite pour son examen et une bonne continuation pour la suite de son parcours.

Amaïa, une année en service civique pour mûrir son projet d'avenir

À la fin de ma licence j'étais un peu perdue par rapport à mon projet professionnel et j'ai entendu parler du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). La mission de service civique qui était proposée m'a semblée intéressante et effectivement j'ai fait plein de choses.

Je me suis régalée à faire de l'animation, notamment avec les élèves (voir page 18 les ATE), j'étais contente de créer les supports de communication, même si c'était parfois fastidieux, mais ce qui m'a le plus plu c'est de participer aux inventaires.

Ça n'a pas toujours été simple d'expliquer le projet est en cours et de comprendre les réticences (inquiétudes, indifférence ou autre) qu'il pouvait susciter. Quand je présente l'ABC je dis qu'on va inventorier la biodiversité et les enjeux qui y sont liés pendant trois ans, qu'à l'issue de cet inventaire un plan d'action sera produit pour pouvoir faire face aux enjeux identifiés et que ce plan d'action pourra tout autant concerner les services de la mairie (qui assurent l'entretien de nombreux espaces) que d'autres acteurs qui seraient volontaires.

Actuellement la société tend -enfin je l'espère- vers une « utilisation » plus raisonnée de l'environnement, mais pour y parvenir il faut en comprendre les grands mécanismes - que les scientifiques peuvent expliquer- et être capable de les vulgariser. J'ai choisi de préparer une causerie sur le saumon (c'était le 2 juillet au bar « Chez Maurice ») en prenant cet exemple précis qui nous touche localement pour aborder la question du déclin des espèces en général.

Les causes à l'origine sont multiples -comme toujours- et parfois très éloignées mais il faut agir sur les facteurs sur lesquels on a encore du pouvoir. Et que ce soit les changements physico-chimiques de l'eau, les prélèvements dans les zones non réglementées dans les océans ou l'altération des frayères par les crues on n'a pas la main dessus.

Alors oui c'est inquiétant d'autant plus que toutes les luttes sont connexes. Si on envisage la montée des eaux... ça ne va pas toucher que les animaux. Je me fais à l'idée qu'il y a plein de personnes qui ne pensent pas comme moi et je compose avec, mais j'essaie d'engager le dialogue car la problématique est bien réelle et nous touche tous.

D'envisager que tout ce que je fais aujourd'hui pourra être utile pour demain c'est hyper motivant ! Je continuerai à suivre le projet de loin car je vais poursuivre mes études (un master pour me spécialiser dans la gestion et la protection du littoral, plus particulièrement des espèces marines mobiles : tortues, baleines, requins...) pour plus tard, pouvoir exercer en tant que chargée de mission environnement, un peu comme les spécialistes du Conservatoire des Espaces Naturels que j'ai rencontré !

Nous souhaitons à Amaïa une bonne dévalaison, en route vers l'Océan !



Côté finances

Fin 2024 le bilan global (96 000€) était encore juste, mais bien meilleur que fin 2020 (avec un solde négatif -40 000€). Les années passent et, malgré une amélioration évidente, la situation financière n'est toujours pas à la hauteur des besoins.

Trajectoire générale

Le constat dans les grandes lignes est le suivant :

- Les actions engagées ces dernières années portent leurs fruits, qu'il s'agisse de dépenses évitées (ou refacturées à des tiers), ou de nouvelles recettes perçues. Nous avons évalué la portée de ces actions à 80 000€ sur l'année 2024. Cet effort se poursuit avec des actions en cours ou projetées, mais la majorité est réalisée.
- L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement courant (la capacité d'autofinancement – CAF - brute), c'est-à-dire ce que la commune dégage pour financer l'investissement, est toujours très limité. Elle fluctue suivant les années (compte tenu des recettes ou dépenses de fonctionnement qu'on pourrait qualifier d'atypique – comme les coupes de bois ou le contexte d'inflation) mais la moyenne sur les 5 dernières années est de 150 000€ environ.
- Cette CAF brute sert en priorité à rembourser la dette en capital contractée pour de l'investissement auprès des banques, en moyenne 108 000€/an sur ces 5 dernières années (qui ne tiennent pas compte d'environ 6 000€/an de remboursement de dette au syndicat d'électricité).
- En conséquence, une fois la dette payée, il restait moins de 40 000€/an environ pour financer de l'investissement.

A ce stade il est important de rappeler que, pour ces premières années, notre **stratégie de gestion financière a été d'adopter un niveau d'investissement à la hauteur des capacités de la commune**. Dans les faits, il est évident que ce niveau est **insuffisant au regard des besoins** – que les besoins concernent la voirie, le patrimoine historique ou les autres projets structurants.

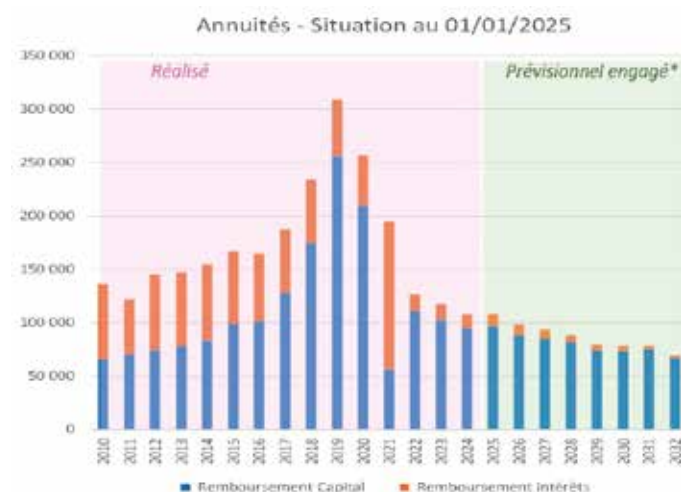
Evolution endettement

Le recours à l'emprunt ces cinq dernières années a été nécessaire pour deux opérations (mise en séparatif réseau pluvial et rénovation énergétique mairie et écoles). Toutefois, **la commune a fait un effort important de désendettement**. En effet l'encours de dette en capital fin 2019 (1 236 858€ - soit 1 177€/hab. tenant compte d'une population de 1050 habitants) correspondait à un engagement financier (capital + intérêts) de 1 453 585€

Cet encours de dette a été rapporté fin 2024 à 847 909€ (soit 807€/hab.). Il reste encore supérieur à la moyenne des communes de la même strate à cette date (596€/hab.) et correspond à un engagement financier (capital + intérêt) de 906 698€.

Si la diminution de l'encours de dette peut ainsi être soulignée, cette seule variable ne permet pas de constater l'effort consenti

par la commune pour le paiement de la dette. En effet, les intérêts ou frais payés au titre des emprunts contractés ont constitué jusqu'en 2021 inclus une part importante des annuités et sur les **cinq dernières années, les sommes versées aux créanciers se sont ainsi élevées à 803 639€.**



Evolution de l'impact de la dette (remboursement annuel aux divers créanciers). Le prévisionnel ne tient pas compte des emprunts qui pourraient être contractés à partir du 01/01/2025

Budget Primitif 2025

Au budget 2025 tous les investissements identifiés à court terme ont été inscrits :

- La poursuite des travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux pluviales débutés en 2021 ;
- La finalisation des aménagements ludiques et sportifs débutés en 2022
- La réalisation d'un parking côté tennis au pied des remparts ;
- Les programmes de travaux de voirie
- Le lancement des travaux sur la partie nord-est de la ville, sur et à proximité de la place du Foirail
- La poursuite des études préparatoires en vue de la rénovation du bâtiment dit l'Arsenal. Après l'aménagement du foirail, cette opération sera certainement celle qui mobilisera le plus de ressources de la commune.

Notez que le plan de financement du foirail est encore provisoire mais un emprunt à hauteur de 200 000€ a été inscrit dans le budget 2025 pour équilibrer les comptes.

Retrouvez la maquette officielle, la note de synthèse pour les budgets, les comptes administratifs et une note sur la gestion de la date sur la page dédiée :
<https://www.ville-navarrenx.fr/page/gestion-financiere>

Les consommations d'énergie en nette baisse

Les consommations associées à l'exploitation des nombreux bâtiments et équipements publics représentent un coût important, réparti globalement à 60% pour l'électricité des bâtiments, 20% pour le gaz (écoles) et 20 % pour l'éclairage public.

Des actions dès le début du mandat...

Dès le début du mandat - et sans attendre la crise énergétique qui nous confortera dans cette priorité- un effort continu, itératif (et toujours en cours) a été consenti pour la connaissance des postes les plus énergivores et l'identification des potentiels d'économies.

Les principales actions qui en ont découlé sont :

- L'extinction de l'éclairage public la nuit entre 22h30 (23h30 l'été au centre-ville) et 6h30, avec le remplacement progressif des ampoules par des leds et l'installation d'horloges astronomiques sur les armoires de commande. Ce travail, effectué en régie par une simple adaptation des éclairages existants (et non leur remplacement), a pu être réalisé à un coût extrêmement bas grâce à la compétence des services techniques.
- L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments mairie et écoles, à l'appui d'audits énergétiques.

- La mise en place de compteurs divisionnaires pour clarifier les consommations respectives de différents bâtiments ou locaux intriqués du point de vue des raccordements électriques (porte Saint Antoine, mairie, salle de danse, Arsenal, église) ;
- L'optimisation du fonctionnement de certains équipements (chauffe-eaux éteints hors utilisation dans les locaux associatifs, chaudières des écoles éteintes tous les week-ends et vacances sans délai) ...

... avec des retombées très positives !

Les effets de ces actions s'apprécient au regard d'une situation initiale qui a été choisie en 2018. En effet, années 2020 et 2021 ne sont pas représentatives en termes de consommations d'énergie du fait des confinements survenus durant les périodes de chauffage.

Les évolutions globales sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Année	2018	2022	2023	2024	Evolution 2018/2024
Électricité bâtiments	Consommations kWh	156 186	134 394	105 181	88 944	-57 %
	Dépenses € TTC	26 711	25 909	44 097	33 872	
Gaz naturel	Consommations kWh	136 909	111 230	94 468	90 079	-66 %
	Dépenses € TTC	10 124	6 947	14 013	12 992	
Électricité éclairage public	Consommations kWh	179 814	53 709	48 050	51 453	-29 %
	Dépenses € TTC	22 653	12 259	15 531	11 169	
TOTAL	Consommations kWh	472 909	299 333	247 699	230 476	-49%
	Dépenses € TTC	59 488	45 116	73 641	58 032	

Évolution par poste (électricité bâtiments, éclairage public et gaz) entre 2018 et 2024

En 2024, grâce à ces différentes actions, la consommation énergétique globale a diminué de moitié par rapport à 2018. Dans le même temps les coûts unitaires du kWh ont considérablement augmenté avec la crise énergétique consécutive au COVID et aux événements géopolitiques des années 2021/2022. Dès lors, la facture énergétique de 2024 (60 000€ environ) est identique à celle de 2018, mais aurait été doublée sans ces efforts de réduction !

En complément de ces réductions énergétiques, il faut ajouter des progrès dans la refacturation de ces coûts. En effet certains utilisateurs n'étaient pas toujours identifiés comme consomma-

teurs. Un système de comptage et de refacturation a ainsi été mis en place dont le montant avoisine les 6 000€ par an.

Plusieurs pistes de travail existent encore, comme le cas de la salle de danse dont les consommations, du fait d'un système de chauffage difficile à piloter pour répondre finement aux besoins des différents usagers, représentent plus de 2 000€ par an. Dans ce cas comme dans d'autres, la mairie de Navarrenx met au service d'associations de rayonnement intercommunal un équipement dont elle doit seule assumer les charges d'investissement et de fonctionnement.

Côté service

Ma cantine à 1 euro

La commune a mis en place le dispositif de tarification sociale pour le service de cantine proposé par l'Etat, connu sous le nom de « ma cantine à un euro », qui permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Au vu des éléments à notre disposition, on estime que 50 à 75% des foyers soient éligibles à ce dispositif.

Le prix de revient d'un repas serait pour les familles comme suit :

- Tarif à 0,7€ pour les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 700 euros ;
- Tarif à 1€ pour les familles dont le quotient familial CAF est compris entre 700 et 999 euros ;
- Tarif à prix coutant appliqué par le collège pour les familles dont le quotient familial est supérieur ou égal à 1000 (c'est-à-dire pas de changement par rapport la situation antérieure).

Identité numérique

L'identité numérique est une version électronique de votre identité officielle. Elle permet de prouver qui vous êtes en ligne de manière fiable et sécurisée, sans avoir à scanner ou envoyer votre carte d'identité. L'identité numérique vous permettra par exemple de vous connecter à des sites administratifs (impôts, CAF, etc.) ou encore de signer des documents à distance.

La gestion de votre carte d'identité numérique se fait par le biais d'une application (France identité). Une étape de certification est nécessaire pour attester de l'authenticité des informations fournies et sécuriser votre identité numérique.

Cette étape peut désormais être effectuée au service administratif, les agents ayant été formés. Notez que les empreintes sont reprises lors de cette certification.

Côté travaux

Fin du programme d'équipement ludiques et sportifs

Le programme d'aménagement d'aires ludiques et sportives est désormais terminé !

En complément de la rénovation du parc Rheinstetten au printemps 2024 (qui obtenu le prix régional des Villes et villages fleuris dans la catégorie 'Aire de jeux » !) et de la réalisation du city stade (côté piscine) à l'été 2024, les travaux se sont achevés en juin 2025 par :

- La rénovation du parcours sportif des glaciis nord : 8 agrès ont été installés sur un parcours de 550 mètres et le cheminement en sable stabilisé a été intégralement refait. Des panneaux de démonstration ont été ajoutés afin de guider les pratiquants dans le bon usage de ces équipements. Ce projet a été également financé à hauteur de 80 %, comme les autres volets de cette opération
- La réfection de la voie d'accès et de l'aire de stationnement situées sur l'allée dite de la porte d'Espagne. Cette voie d'accès a été reprise sur une superficie minimale de façon à réduire l'imperméabilisation des sols, et 45 places de stationnement ont été créées ou renouvelées. Les espaces de stationnement précédemment bitumés ont été repris en terre-pierre, et la moitié des places disponibles ont été créées par la même technique. Cela permettra d'accéder aux installations sportives en sécurité, mais aussi d'offrir une capacité accrue pour les résidents ou visiteurs de la cité, puisque les premières places se situent à 120 m à pied de la place des Casernes. C'est la seule partie du programme qui n'a pas été subventionnée à hauteur de 80 %, les plafonds d'attribution et les critères d'éligibilité ne permettant que d'aller jusqu'à 40 %.

45 places de stationnement sont disponibles à proximité du centre-bourg suite à la réfection de la voie d'accès et de stationnement aux installations sportives



L'ensemble du programme a représenté une dépense de 145 071€ HT pour un total de subventions de 107 497€ : CCBG (10 000€ au titre du fonds de concours), CD64 (deux demandes pour un cumul de 33 079€), DETR (50 157€) et agence nationale du sport (14 261€). Ce programme a ainsi été soutenu par de nombreux partenaires financiers.

Travaux de voirie : programme 2024

Pour 2024, le programme de réfection des voies s'est à nouveau consacré à remédier à un état très dégradé de certaines voies communales : la rue de la Batteuse et le chemin Araban devenaient difficilement circulables et les reprises en enrobés à froid se multipliaient pour maintenir des conditions de sécurité acceptables. Le chemin des Sources (desservant le lotissement Luset) quant à lui était dégradé dans sa partie centrale du fait de l'absence de grilles d'évacuation des eaux pluviales. Les eaux de ruissellement sont désormais captées, et des reprises ponctuelles ont été effectuées sur les zones où le revêtement se délitait.

Ces reprises ne sont pas à la hauteur de ce que l'équipe municipale aimerait pouvoir investir, et de ce que les habitants attendent. L'événement marquant en 2024 a été l'arrêt de la participation du Conseil Départemental 64 au financement de ces travaux d'entretien alors qu'il représentait 30% des 30 000€ consacrés depuis le début du mandat.

Mathématiquement, en maintenant l'investissement de la commune, le budget serait désormais de 20 000€, ce qui paraît dérisoire pour répondre aux besoins d'entretien des 22 km de voirie. Le désengagement du Département, conjugué à des dotations de l'Etat qui s'amenuisent, nous amènent à devoir faire entrer des ronds dans des carrés !

Les conditions météorologiques rencontrées lors des travaux sur le chemin des sources et la rue de la Batteuse ont conduit à demander à une première reprise des travaux en février 2025. Récemment, l'entreprise est à nouveau intervenue pour reprendre des malfaçons survenues lors des épisodes de canicule de Juin.

Le chemin Araban a quant à lui été réceptionné sans réserve.

Enfin, pour ceux qui s'interrogent sur les travaux conduits par le syndicat d'eau potable pour le renouvellement de ces canalisations, la commune n'a été avertie que tardivement du chantier. Espérons que ce manque de coordination ne se reproduira pas.

Propreté

Plusieurs actions sont entreprises depuis le début du mandat concernant la propreté.

Des distributeurs de sacs canins... et un canisite

La petite balade avec son chien fait partie des plaisirs quotidiens et pendant lequel il voudra satisfaire ses besoins.

Rappelons qu'une crotte de chien n'a pas sa place sur les espaces publics où il y a du passage (personnes, enfants), que l'entretien des massifs fleuris s'accommode mal de la rencontre entre l'excrément et le rotifol et que « marcher dedans » - même du pied gauche - n'a jamais porté chance.

Sept distributeurs de sacs canins ont été installés en centre-ville et hors centre¹, parfois complétés par une poubelle. Encore faut-il les utiliser, et correctement !

Rappelons le mode d'emploi : prélever un sac plastique, y glisser une main, saisir la crotte au travers du sac plastique, refermer le sac plastique avec un nœud ET le déposer dans une poubelle prévue à cet effet.

1 - Distributeur seul : au croisement rue de la poterne / rue de la fontaine, devant l'église, au croisement chemin des Lauriers / chemin vers Darralde
Distributeur + poubelle : place de l'Esplanade, entrée tunnel de la Poterne de Méritein, devant la gendarmerie.

De trop nombreux sacs pleins de crottes jonchent les bords des routes. Pour ceux qui persisteraient à ne pas déposer les sacs au bon endroit ou penseraient que ramasser les déjections de leurs chiens n'est pas de leur ressort, il est rappelé qu'une amende de 135 euros peut sanctionner ce geste.

Enfin, un canisite, est en cours d'installation à l'Esplanade, pour un ramassage facilité, toujours par les propriétaires de chiens.

Une évolution des équipements de propreté en centre-ville

Une réunion publique s'est tenue le 3 juillet 2025 pour présenter plusieurs changements à venir dans le centre-ville de Navarrenx en matière d'équipement de propreté et de collecte des déchets. Suite à l'arrêt de la collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles de 40 litres (104 foyers concernés) des abri-bacs vont être installés en centre-ville. Accessibles 24h/24h avec un badge sécurisé, les abri-bacs seront collectés deux fois par semaine. Le forfait des abri-bacs, identique à celui des 40 L (189€), inclut jusqu'à 36 dépôts (d'un sac de 30 litres, soit 1080 L de déchets par an).

Les colonnes à verre situées à proximité de carrefour doivent être déplacées. La CCBG a prévu l'achat de deux modèles insonorisés, accessibles aux personnes à mobilité réduite et conformes aux demandes de l'Architecte des Bâtiments de France.

Enfin, le tri sélectif hors foyer étant devenu obligatoire en France à partir du 1^{er} janvier 2025, les poubelles de rues vont être modifiées pour intégrer le tri.

Retrouvez le support de présentation sur :
<https://www.ville-navarrenx.fr/page/reunions-publiques>

A l'entrée du tunnel de la poterne de Méritein en centre-ville on trouvera un des sept distributeurs de sacs canins installé



Régulation des pigeons

De nombreuses plaintes d'habitants concernent la présence de pigeons ont été enregistrées. Les anciens dispositifs de piégeage ont été modifiés et de nouvelles dispositions ont été prises depuis trois ans, pour un coût de 6500€, sans pour autant parvenir à maîtriser leur prolifération.

Une des raisons serait l'information lacunaire dont la mairie dispose sur la localisation des lieux où les pigeons nichent (la nuit). Ainsi toute personne ayant de nouvelle information à communiquer sont invitées à le faire au secrétariat de mairie pour une action plus efficace !

Pour rappel il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tout lieu public pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons.

Gestion des chats libres

Le code rural a créé le statut de chat libre, **qui place sous la garde et la responsabilité juridique de la mairie la population féline sans propriétaire ou sans détenteur**, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune.

La Mairie a ainsi obligation de les capturer, les stériliser et les remettre sur le lieu de leur capture en assurant ensuite leur suivi sanitaire. Pour cela, elle s'appuie sur l'association « Chats Citoyens de Navarrenx », seule habilitée par la préfecture à les nourrir et les soigner. Les bénévoles interviennent ainsi sur le lieu même où le chat s'est implanté.

Les chats libres sont environ une cinquantaine à se partager le territoire de la commune. Sédentarisés, ils participent à la prévention de la prolifération des rongeurs (ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de rongeurs).

En 2025 à nouveau une importante campagne de stérilisation est prévue du fait du renouvellement rapide de cette population (espérance de vie limitée 3-4 ans).



Depuis la création de l'association « Chats Citoyens de Navarrenx » en 2020 :

- 44 chats piégés puis stérilisés (dont certains placés en suivant)
- 32 chats ont été sortis de la rue et mis en adoption
- La mairie a engagé 4300€ pour la gestion des chats libres (2021/2024). Les frais prévus pour 2025 ont fait l'objet d'une demande de subvention et seront pris en charge à hauteur de 2 200€ par l'association « 30 millions amis ».

Bilan collecte sélective de mégots

Un mégot jeté par terre finit souvent dans la mer, emporté par les eaux usées, en libérant des matières plastiques et d'autres substances.

JETER SON MÉGOT DANS UN ENDROIT ADAPTÉ, C'EST LE GESTE À ADOPTER.



Il n'est plus admissible que le jet des mégots au sol reste une pratique anodine pour certains fumeurs ! Rappelons que le mégot au sol a toutes les chances de finir dans le Gave, qui est la source en eau potable de plusieurs villages (dont Navarrenx).

En 2024 ce sont **40 000 mégots** qui ont pu être récupérés de **manière sélective** sur la commune avec

- Les cendriers de rue ;
- Le cendrier portable (utilisé pendant les manifestations) ;
- Le sceau mis à disposition des particuliers (en libre accès au pied de l'escalier du secrétariat)
- Les commerces ayant adhéré à la démarche : le bar des sports, l'Enchanté ainsi que le tabac presse Récapet, lui-même déjà engagé depuis de nombreuses années

C'est un début... nous attendons plus en 2025 ! Pas de méprise à avoir : il ne s'agit pas d'une incitation à fumer mais une volonté de supprimer la présence des mégots au sol et de favoriser leur fin de vie dans une installation adaptée (une Unité de Valorisation Énergétique).

En savoir plus sur cette démarche en partenariat avec l'association Tree6clope, sur financement de l'éco-organisme ALCOME :

https://www.ville-navarrenx.fr/page/zero_megot
#MonMégotOùIlFaut.

Ci-contre la capture des chats libres par un bénévole de l'association « Les Chats Citoyens »

Deux programmes de sciences participatives proposés

Dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale, et grâce à la présence d'Amaïa (qui se présente page 13), il a été possible de proposer des programmes de sciences participatives, simples et accessibles à tous, auprès des écoles et/ou du grand public :

Enquête hirondelles

Ces oiseaux emblématiques du printemps voient leurs populations s'effondrer : en dix ans, l'Hirondelle de fenêtre a perdu 33 % de ses effectifs et l'Hirondelle rustique, 41 % (source MNHN-LPO 2019¹). Les causes de ce déclin sont multiples et les changements des pratiques culturelles et architecturales sont notamment impliquées.

Un inventaire et une caractérisation des nids a ainsi été conduites sur deux mailles de 500m*500m, une première réalisée avec les élèves des écoles primaire, une seconde réalisée dans le cadre d'une sortie grand public le 2 juillet.

Les résultats (provisoires) semblent esquisser un bilan très positif de la présence des hirondelles sur le territoire et de poursuivre la prise en compte de ces espèces protégées par la loi, dans la vie quotidienne.

Mission hérisson

Autre programme porté par la Ligue de

1 - le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Ligue de Protection des Oiseaux



Visite de l'Arsenal qui abrite de nombreux nids d'hirondelles de fenêtre ou d'hirondelles rustiques pour se familiariser avec le protocole de la LPO

Protection des Oiseaux (LPO), «Mission Hérisson», a pour but d'étudier les populations du Hérisson d'Europe sur plusieurs années, espèce désormais classée « quasi menacée ». En effet, malgré de grandes disparités, l'espèce a décliné jusqu'à 50% dans certaines régions.

Alors qu'en est-il à Navarrenx ? Pour le savoir, nous nous sommes procuré un tunnel qui sera mis à disposition des

personnes souhaitant participer. Placé cinq jours dans un endroit adéquat, les empreintes des animaux qui l'auront emprunté seront relevées tous les jours et vos observations saisies sur une plateforme collaborative.

Navarra.es, à vous de jouer ! Renseignements, modalités et réservation à l'adresse suivante : abc@ville-navarrenx.fr.

Des insectes avec « SPIPOLL »

Avec l'engagement du collège et de Mme Echeveste, enseignante en sciences et vie de la Terre, les élèves de 6ème ont pu arpenter les espaces enherbés de leur établissement et identifier les espèces d'insectes s'y trouvaient. Ces compétences, valorisées dans le cadre de leur programme scolaire vont servir à alimenter le projet SPIPOLL (à l'échelle nationale) visant à étudier les réseaux de pollinisation

Tout le monde peut y contribuer : vous avez un appareil photo numérique, vous aimez les insectes et vous êtes soucieux de la biodiversité ? À vos marques, prêt, photographiez ! <https://www.spipoll.org/>.

Dans le cadre des inventaires en cours, nous recherchons :

Les gîtes de chauves-souris chez les particuliers

pour une prospection les 9 et 10 août
(secteur Navarrenx et environs).

De vieux vergers non traités, même abandonnés,

pour une prospection des papillons de nuit le 2 septembre
(Navarrenx)

Des **mares** susceptibles d'abriter des amphibiens ou libellules
(Navarrenx)

Contact : abc@ville-navarrenx.fr / par sms 06 88 87 57 34

Régulation des frelons

18 nids en 2024, 14 nids en 2025...les frelons asiatiques trouvent à Navarrenx de quoi permettre une implantation importante grâce à la présence d'eau, d'arbres (pour la confection des nids) et de la ressource alimentaire. Ils constituent une menace sérieuse pour la biodiversité à l'échelle nationale : en s'attaquant aux insectes -principalement aux papillons et aux abeilles- ils exercent une forte pression sur les pollinisateurs entraînant un effet domino sur l'ensemble des écosystèmes. N'ayant pas de prédateurs, il est nécessaire de lutter contre sa prolifération.

Trois mesures de lutte sont identifiées :

- Piégeage des fondatrices à la sortie de l'hiver
- Destruction des nids primaire : de petite taille, cette intervention peut se faire par les particuliers directement sous certaines conditions
- Destruction des nids secondaires

La commune de Navarrenx participe à la lutte contre le frelon asiatique par les moyens suivants :

- Cartographie des nids de frelons et renseignement auprès du Museum d'histoire naturelle
- Sensibilisation des agents des services techniques
- Information à la population (notamment sur le piégeage de fin d'hiver et la destruction des nids primaire), en lien avec le Collectif Anti Frelon 64 ;
- Achat et mise à disposition gratuite pour les habitants de Navarrenx de capsules adaptables sur des bouteilles ou bocaux en verre standard pour le piégeage
- Coordination du piégeage à la sortie de l'hiver en priorité à proximité des anciens nids : actions des particuliers intéressés et par les agents des services techniques
- Prise en charge partielle ou totale de la destruction des nids de frelons asiatiques avant hivernage des reines, sur signalement

Le piégeage opéré par les services techniques dans une dizaine de lieux a permis de capturer 271 frelons- dont vraisemblablement une très grande majorité de reines compte tenu de la période de piégeage- avec une relativement bonne sélectivité : moins de 45 autres insectes (guêpe, papillon ou bourdon ont été pris). Il a été réalisé pendant deux mois et stoppé début mai pour limiter les impacts sur les autres insectes.

Des conseils complémentaires sur la destruction des nids ou le piégeage de printemps sont fournis sur la page dédiée du site de la ville
https://www.ville-navarrenx.fr/page/lutte_eee



Implantation des nids de frelons à l'été 2024 : en rouge les nids signalés et détruits avant l'hivernage des reines.

Les Aires terrestres éducatives

Depuis 2021 la mairie de Navarrenx, en partenariat avec l'association Water Family, ont pu inscrire les deux écoles primaires (le public et le privé) dans le dispositif des « Aires Terrestres Educatives » (ATE), initié par l'Office Français de la Biodiversité.

Concrètement une ATE est un secteur mis à disposition d'une école par la commune pour devenir le support d'un projet pédagogique. L'école publique a choisi le verger et les glacis nord (2.5 hectares environ) tandis que l'école privée a retenu l'Ile Charron, en amont du pont de Navarrenx.

Après une campagne de financement participatif fructueuse, abondée par l'OFB à hauteur de 9000€ (en tout pour deux années scolaires), les deux écoles ont pu financer de nombreuses actions et intervenants pendant l'année scolaire 2024/2025 pour que les enfants¹ observent, découvrent les différentes espèces (animales, végétales), les grandes dynamiques naturelles à l'œuvre sur le secteur qu'ils ont retenu, et puissent ensuite proposer des actions pour améliorer ou préserver leur ATE.

Ils ont également préparé un panneau restituant tout ce travail fait. Vous pourrez découvrir le premier à l'entrée de l'Ile Charron et un second panneau sera installé au niveau du verger pour la prochaine rentrée scolaire.



Dans l'herbe ou dans la rivière, c'est fou tout ce qu'on peut observer en prenant le temps...et parfois une loupe !

Pour en savoir plus sur leurs activités cette année, rendez-vous sur la page
<https://www.ville-navarrenx.fr/page/ate>

1 - Niveaux CE/CM pour l'Ecole Notre Dame et niveau CE1 pour l'école publique.

L'ACCA Association Communale de Chasse Agrée



La société communale de chasse agréée (la diane navarraise) a été créée le 25 janvier 1973. Le président de l'époque était M. DUFOURCQ Roger. Le vice-président M. CAPDEVIELLE Jean. Le secrétaire M. CHRESTIA Joseph. Le trésorier M. LANNE Henri. Puis, le changement de président a eu lieu le 9 août 1988. Cela a été repris par M. CHRESTIA Joseph.

Quelques années plus tard, le 28 Juin 2010 suite au décès de M. CHRESTIA Joseph la direction a été reprise par M. PEDEBOY Lucien.

Depuis le 20 juin 2015, la direction de l'ACCA suite à une assemblée générale extraordinaire a été reprise par M. CAMPISTROUTS Jean-Michel qui est devenu président.

Aujourd'hui on compte une vingtaine de chasseurs au sein de l'ACCA.

Les différentes tâches au sein de l'ACCA sont multiples et nombreuses.

Grace à un piégeur agréé, des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) sont capturées comme des pies, 45 ragondins, deux à trois renards qui occasionnent des dégâts dans les poulaillers.

Aussi, de nombreux dégâts ont été constatés par des sangliers dans les champs des agriculteurs ainsi que dans toutes les propriétés privées.

Des battues sont organisées par l'AICA (Association Intercommunale de Chasse Agrée) qui contiennent des chasseurs de huit communes.

Le plan de chasse de l'ACCA de Navarrenx est d'une dizaine de chevreuils et une dizaine de sangliers dans la commune de Navarrenx environ en une année. Tout dépend des années.

Au jardin de corps et d'esprit (AJCE)



Nouvellement domiciliée à Navarrenx, Au Jardin de Corps et d'Esprit (AJCE) est une association créée pour relier l'homme à la nature et à sa vraie nature. Les objectifs généraux sont de :

- Constituer une équipe de professionnels engagés dont l'éthique est celle du « Prendre Soin », fonctionner ensemble en circularité et en complémentarité.
- Impulser la création locale d'éco-lieux dédiés à la nature et à l'environnement, à l'agriculture et à l'animation, incluant un jardin pédagogique, de parcelles agricoles et d'un lieu d'accueil vivant et ouvert.
- Sensibiliser à la permaculture, et la permaculture humaine, diffuser des connaissances sur les usages des plantes médicinales et cosmétiques, la nature et l'écologie du vivant...
- Transmettre et partager des savoirs, savoirs être et savoir-faire autour du patrimoine végétal et de ses nombreuses utilisations (soin, alimentation, artisanat...).
- Créer la rencontre à travers des activités participatives, favoriser le lien social, intergénérationnel, et valoriser le partage d'expériences.

- Favoriser l'émergence de réseaux de compétences à l'échelle locale, dans une logique d'entraide et de coopération.
- Valoriser l'agroécologie, les savoirs paysans et ancestraux, les métiers artisanaux, et la biodiversité végétale de nos territoires.

Dans un premier temps, AJCE est moteur pour la création d'un Jardin-Verger partager pédagogique au cœur du lotissement Darralde, avec le soutien de l'Office 64 et de la mairie. Pour cela, un questionnaire sera prochainement présenté aux habitants de la résidence afin de connaître leurs envies pour ce jardin. Pour autant ce jardin sera conçu pour être ouvert à tous, notamment au travers du parrainage d'arbres, pour favoriser une fluidité entre les populations du cœur de village et des gens du lotissement. Mais tout est à co-créer avec les riverains de Darralde avant tout !

L'association est prête à grandir aussi par d'autres projets possibles !

Contact : Virginie Franzoni, 8 lotissement Darralde, 06.64.99.12.85, aujardindecorpsetdesprit@gmail.com

Site web : <https://aujardindecorpsetdesprit.fr/>.

Facebook : « [aujardindecorpsetdesprit](#) »

Association sportive navarraise

En 1948 naissait le Cyclo-Club Navarrais.

En 2025, l'Association Sportive Navarraise reprend le flambeau, fidèle à l'esprit de la plus ancienne association de Navarrenx.

L'association sera affiliée à l'UFOLEP à partir du 1^{er} septembre 2025 (les licences pourront être souscrites durant cet été et seront effectives aussi au 1^{er} septembre 2025).

En attendant, nous vous proposons de nous retrouver sur deux créneaux pour venir essayer :

• **VÉLO** : chaque dimanche matin, rendez-vous chez Maurice à 8h15 pour un départ à 8h30. Deux boucles (environ 70 km et 50 km, avec une première portion commune) vous sont communiquées le vendredi ou samedi.

• **COURSE À PIED** : chaque jeudi à 18h20 au stade de Navarrenx, pour un entraînement running à partir du jeudi 5 juin. Le créneau de course à pied pourra évoluer en fonction des disponibilités du plus grand nombre.

• **TRAIL** : chaque lundi rendez vous à 18h20 pour un départ à 18h30.

Pour plus de renseignements : asnavarraise@gmail.com



Du nouveau à la boutique solidaire !

Depuis le 21 mai 2025, la boutique du Secours Catholique (32 rue Saint-Antoine) a ouvert un espace de convivialité.

Le mercredi et le vendredi de 14h30 à 17h.

Inscription à la boutique ou par téléphone au 06 52 71 43 33.

Mardis Musicaux Navarrenx

Depuis 2018, l'équipe des Mardis Musicaux de Navarrenx est à pied d'œuvre pour animer le territoire de Navarrenx et du Béarn des Gaves tout au long des mois de juillet et août. Créés par Olivier Robinet et David Labat, les MMN se sont structurés petit à petit.

Aujourd'hui c'est une association riche de 14 membres très dynamiques qui propose chaque saison plus de 20 formations musicales locales, régionales voire nationales qui font vibrer nos tilleuls et notre magnifique théâtre Pierres et Vestiges. Ce sont plus de 600 spectateurs fidèles au rendez-vous que nous accueillons tous les mardis. Les Mardis Musicaux c'est aussi un tremplin pour mettre en lumière les groupes régionaux émergents. C'est également le souhait de faire participer les associations, les producteurs, les commerçants et les artisans locaux.

Et depuis 2024, c'est aussi une grande journée en mode festival ! En effet au bout de 8 ans d'existence, grâce à l'engagement et le soutien de tout un territoire, la ferveur du public, l'équipe des MMN a décidé de lancer une manifestation plus importante dans un cadre spectaculaire, Les Bastions du Son ! Si la journée a du être annulée en raison des prévisions météorologiques, plus de 2000 personnes se sont réunies lors de cette première édition pour chanter et danser au son d'artistes d'envergure nationale (HK et Kalune).

Cette année nous reconduisons ce bel événement le **jeudi 14 août**, toujours avec le souci de rendre cette journée et nos spectacles accessibles à tous (1 seule soirée sur billetterie à prix modéré).

De nombreuses associations vous accueilleront tout au long de cette journée pour créer du lien et donner à connaître la diversité des ressources présentes sur le territoire et qui en font sa richesse. Nous recevrons les Héraultais de Goulamas'k et les Boulonnais de Marcel et son Orchestre pour une soirée haute en couleurs !



Le théâtre Pierres et Vestiges, la scène de prédilection des soirées musicales

Ces moments, nous les voulons joyeux, surprenants et ouvert à tous. Nous souhaitons réunir le plus grand nombre de personnes avec pour seul objectif : le plaisir partagé d'être ensemble. On vous donne rendez-vous cette été pour une très belle saison 2025 en perspective !

L'équipe des Mardis Musicaux de Navarrenx

Les membres de l'association : Sébastien Quentin, David Labat, Christian Miramon, Nathalie Loisel, Sophie Labat, Alain Gélard, Jordan Bunwaree, Laurence Maunas, Sandrine Dupé, Anne-Valérie Pfister, Patrick Labat, Sébastien Labat, Grégory Amans, Françoise Hiver.

FERMETURE DE LA PISCINE POUR LA SAISON 2025 COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

C'est avec un profond regret que la Communauté de communes informe les habitants du Béarn des gaves de la fermeture prolongée de la piscine de Navarrenx.

En septembre 2024, ses agents ont en effet constaté des dommages importants sur l'un des ballons d'eau chaude et plusieurs éléments à proximité. Les besoins en réparation incluent le remplacement des deux ballons de production d'eau chaude sanitaire pour les douches, divers organes de fonctionnement (vannes, circulateurs, mitigeurs et boîtier de régulation), l'armoire électrique princi-

pale et celle du système de filtration.

Un dossier de prise en charge a bien sûr été immédiatement ouvert auprès de l'assureur de la CCBG. Le rapport d'expertise communiqué en mars 2025 prescrit de solliciter la mise en œuvre de l'assurance décennale auprès des entreprises titulaires des lots concernés. Or, cette procédure exigeant que les travaux ne débutent pas avant la fin du recours, la piscine de Navarrenx n'a malheureusement pas pu rouvrir ses portes et accueillir du public, comme prévu, en mai dernier.

**MARCHE D'ÉTÉ : tous les dimanches du 29 juin au 7 septembre inclus
de 9h à 13h sur la place d'Armes (devant la mairie)**

Cet été encore de nombreuses animations...

Les soirées des mardis musicaux, la grande journée festive des BASTIONS DU SON, les fêtes de Navarrenx, les ateliers portés par l'association VIVRE-AVEC, le marché des producteurs, les concerts des associations Pierres Lyriques, les jeudis de l'Enchanté, les visites guidées proposées par l'Office de Tourisme...

Toute l'année, retrouvez tout le programme des animations

■ À Navarrenx :

- sur l'application intra-muros, scannez le QR code ci-contre, sélectionnez-le ou les communes que vous voulez suivre.
- sur le site internet <https://www.ville-navarrenx.fr/agenda>.

■ Sur tout le Béarn des Gaves :

Agenda mis en ligne par l'Office du Tourisme <https://www.tourisme-bearn-gaves.com/voir-faire/agenda/>

Filtre possible sur les dates, les lieux ou le type d'animation pour vous permettre de trouver plus facilement ce que vous cherchez



Des ateliers intergénérationnels

Retrouvez les associations Tip Tap (ludothèque), Libre cours (promotion des arts plastiques) et Céramiques et bidules pour des ateliers :

**du 15 juillet au 7 août de 17h à 19h
dans l'impasse Delongueil.**

**Arts plastiques le mardi, jeux le mercredi,
poterie le jeudi.**

Ouverts à tous, résidents ou vacanciers, l'inscription doit se faire au préalable à l'Office de Tourisme. Ces ateliers accueillent les parents ou grands-parents et enfants ensemble. Les enfants non accompagnés ne peuvent y assister seuls.

Réservation 2€/personne à l'Office de Tourisme pour les arts plastiques et la poterie, gratuit et sans réservation pour les jeux.

Des expos

Imagine, de Masha Sborowsky, Artiste peintre plasticienne, du 16 juillet au 21 septembre 2025, à l'Espace Cube, Art contemporain, Porte Saint Antoine, Escalier droit 1er étage. Me-Je-Ve : 10h-12h et 16h-19h30, Sa-Di : 10h-12h

Le portrait : restitution des ateliers d'arts plastiques coordonnées par l'association Libre Cours. Production des élèves de l'élémentaire public, du collège, et des stages, du 3 juillet au 31 août, salle 7 (rez-de-chaussée mairie) de 9h à 17h.

et des visites contées

Sur réservation à l'Office de Tourisme (05 59 38 00 33)

Au temps de la reine Jeanne d'Albret par Les écharpes blanches, les samedis 12 et 26 juillet, 16 et 23 août et le 6 septembre. Rdv 17h30.

La cité fortifiée imprenable par un guide de l'OT, les 4 et 29 juillet et 26 septembre à 14h30. Rdv 14h30.

MAIRIE

Accueil du public au secrétariat :

du lundi au mercredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
les jeudi et vendredis matin de 9h à 12h.

Standard téléphonique :

du lundi au vendredi
de 9h à 12h,
les mardis et jeudis de 14h30 à 16h30.



*Imagine, exposition de Masha Sborowsky
du 16 juillet au 21 septembre, Porte Saint Antoine*

Permanences

À la mairie, place d'Armes

> **CCAS** : 05 59 66 04 58.

Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

> **Conciliateur de justice** : 1^{er} mercredi de chaque mois de 10h à 12h, sur rendez-vous au : 06 25 75 62 36 (SMS),
courriel : gerard.cazaurang@conciliateurdejustice.fr.

À la CCBG, 14 rue Saint-Germain

> **France services Béarn des gaves** : les mardis de 14h30 à 16h30 sans rendez-vous et les mercredis de 9h30 à 12h30 sur rendez-vous (au 07 55 61 40 29 ou franceservices@ccbearndesgaves.fr).

> **France Renov'** : service suspendu jusqu'au 15 septembre en raison des annonces gouvernementales. Redirection vers l'interlocuteur privilégié par l'accueil de la CCBG (05 59 38 30 46).

> **Mission locale** : tous les mercredis de 9h à 12h, sur rendez-vous au 05 59 71 54 87.

> **Espace numérique du Béarn des gaves** : les mercredis de 10h à 13h et vendredis de 14h à 17h.

> **Assistante sociale** : sur rendez-vous au 05 59 09 17 10

Autre lieu

> **Déchetterie Méritein** : 3 chemin de Barlet

- Lundis de 14h à 18h.

- Mercredis, vendredis, samedis 9h-12h et 14h-18h.

05 59 66 50 42 - 07 52 06 15 04.

Suivez l'actualité !

• Sur le panneau lumineux installé en centre-ville.

• Sur votre portable  **IntraMuros**



• Sur les réseaux sociaux :



Navarrenx-mairie



navarrenx_mairie

• Conseils municipaux tous les premiers mercredis de chaque mois.

• Les autres informations sur le site internet :

<http://www.ville-navarrenx.fr>

Rédaction et coordination :
commission communication

Avec l'aimable retour d'efficaces relecteurs

Contact : accueil@ville-navarrenx.fr

Secrétariat mairie : 05 59 66 10 22

Impression : Imprimerie de Basse-Navarre
64120 Saint-Palais

Imprimé sur papier labellisé PEFC provenant
de forêts gérées durablement.

Ne pas jeter sur la voie publique.